



N° **0441** /METFPA/CAB/DOBM

Abidjan, le **26 SEP. 2022**

ATTESTATION DE BOURSE HORS COTE D'IVOIRE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage soussigné, atteste que l'étudiante **DIE MOAYE CINDY MARIE-LUCE** est bénéficiaire d'une bourse d'études d'un montant annuel de **CINQ MILLIONS SIX CENT MILLE (5 600 000) Francs CFA** et des frais d'assurance maladie, d'un montant de **TROIS CENT MILLE (300 000) Francs CFA**, en vue d'entreprendre des études en **Architecture** au titre de l'année académique **2022-2023**.

Nom de l'établissement : **ARCHITEKTON / FRANCE**

Le Service des Etudiants de l'Ambassade de Côte d'Ivoire dans le pays d'accueil, à partir de la bourse de **CINQ MILLIONS NEUF CENT MILLE (5 900 000) Francs CFA**, assure à l'étudiante :

- le paiement de la scolarité ;
- les frais d'assurance maladie ;
- le paiement du pécule et de l'hébergement.

En outre, à la fin de sa formation, un billet d'avion est mis à la disposition du Service des Etudiants pour le rapatriement de l'intéressée.

Mademoiselle **DIE MOAYE CINDY MARIE-LUCE** sera prise en charge, à partir de sa date d'arrivée, par le Service des Etudiants de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à **PARIS en FRANCE**.

N.B. : les frais supplémentaires de scolarité sont à la charge de la famille de l'étudiant.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Orientation,
des Bourses et de la Mobilité

